



AVIS DE VACANCE DE FONCTIONS

dans les établissements hospitaliers

de la Nouvelle-Calédonie

N° 2023-DASS-41636 du 2/06/2023

LOCALISATION DU POSTE	DESCRIPTIF DU POSTE
<p>Collectivité : Centre hospitalier territorial (CHT) Gaston Bourret</p> <p>Services : Anesthésie Chirurgie viscérale Laboratoire de biologie médicale Médecine polyvalente à orientation pneumologie Réanimation Evaluation et traitement de la douleur</p> <p>Site : Médipôle de Koutio - Dumbéa</p>	<p>Intitulé des fonctions : Chef de service</p> <p>Corps : Praticien des établissements hospitaliers de la Nouvelle-Calédonie</p> <p>Clôture des candidatures : 11/08/2023</p>

Pour ces fonctions, les candidats devront remplir les conditions prévues par la délibération modifiée n° 139/CP du 26 mars 2004 portant statut des praticiens des établissements hospitaliers de la Nouvelle-Calédonie.

Le dossier de candidature, composé d'une demande manuscrite aux fonctions de chef de service et d'un curriculum vitae détaillé, doit **obligatoirement être accompagné d'un projet de service.**

MODALITES DE DEPOT DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature complet doit :

- **soit être déposé, contre récépissé,** à l'adresse suivante :
Direction des affaires sanitaires et sociales de la Nouvelle-Calédonie
Service Tutelle et Planification Hospitalières
7, rue Paul Doumer (ancien site du CHT – Bâtiment C – Rez-de-chaussée)
Nouméa
- **soit être transmis, par voie postale, sous pli recommandé,** à l'adresse suivante :
Direction des affaires sanitaires et sociales de la Nouvelle-Calédonie
Service Tutelle et Planification Hospitalières
B.P M2
98849 Nouméa Cédex
Nouvelle-Calédonie
- **soit être transmis, par voie électronique,** à l'adresse suivante :
sylvie.cugola@gouv.nc

Le respect de la date limite de dépôt des candidatures est apprécié au vu de la date de réception du dossier par la Direction des Affaires Sanitaires et Sociales de Nouvelle-Calédonie (DASSNC).

Tout dossier incomplet ou non conforme à la date de clôture des candidatures ou parvenu à la DASSNC après cette date est réputé irrecevable. Le candidat sera informé des motifs de l'irrecevabilité de son dossier.